Je vous informe que les registres d’inscription aux épreuves du **brevet d’initiation à l’aéronautique** (BIA) et du **certificat d’aptitude à l’enseignement de l’aéronautique** (CAEA) pour la session 2020, sont ouverts**du Mercredi 29 janvier (08h00) au Mercredi 11 mars (18h00).**

* Cette année, **les inscriptions au BIA se feront de manière dématérialisée uniquement par le biais de la plateforme Cyclades :**<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A07&domaine=CFG>
* **Les inscriptions au CAEA se feront par le biais d’un formulaire mis en ligne sur le site du Rectorat.**

Les épreuves écrites du BIA et du CAEA se dérouleront le **Mercredi 20 mai 2020** à partir de 14h et non le 27 Mai 2020 comme annoncé dans le premier BO paru en Décembre 2019 . Une correction a été apportée par BO modificatif.

Les épreuves orales du CAEA se dérouleront le **Vendredi 19 juin 2020** à partir de 9h00 au Lycée Xavier Marmier à Pontarlier.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'Académie :

<http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7907>

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cet avis auprès des personnels placés sous votre autorité ainsi qu'auprès des élèves fréquentant votre établissement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

 --   
>

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Océane CAVELIER**  *Responsable du bureau des concours et certifications professionnelles*  Division des Examens et Concours  > Bureau DEC 1  > > Rectorat de Besançon > 10 Rue de la Convention, 25000 - Besançon  Tél. : 03 81 65 74 85 > Fax : 03 81 65 74 99  [www.ac-besancon.fr](http://www.ac-besancon.fr/) **|** [Twitter](http://twitter.com/acbesancon) |

**Complément d’informations concernant l’inscription au BIA et CAEA**

# CALENDRIER :

Dates du registre d’inscription :

Ouverture des inscriptions : mercredi 29 janvier 2020 Clôture des inscriptions : mercredi 11 mars 2020

Date des épreuves du BIA et des écrits du CAEA : mercredi 20 mai 2020 à 14h00

# INSCRIPTIONS :

**B.I.A -** Brevet d’Initiation Aéronautique

Avant de procéder à l’inscription, il convient de prévoir une copie de la pièce d'identité du candidat

(Ci, permis de conduire ou passeport) qui devra être déposée sur le serveur d'inscription.

Pour les candidats en formation au BIA dans un établissement scolaire de l'académie de Besançon l'inscription à l’examen du BIA doit être faite par **l'établissement scolaire** :

* L’inscription doit se fait par l’accès au **Portail Arena - Examens et concours – Cyclades**
* https://exacyc.in.orion.education.fr/cycetablissement/portal/

Pour les candidats qui ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire de formation au BIA mais qui résident dans l'académie de Besançon : l’inscription à l’examen doit être faite individuellement. À cette fin, un lien vers la nouvelle plateforme de gestion des examens et concours Cyclades est mis à disposition :

* [https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER=&domaine](https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil?codeER&domaine)=

Préalablement à son inscription, le candidat crée son compte Cyclades.

Ce compte est valable pour l’ensemble des examens et concours gérés par cette application

(ex : DNB, Baccalauréat Professionnel…)

**Dans les deux hypothèses, le candidat ou l’établissement doit télécharger et imprimer la confirmation** Cette confirmation reste accessible mais non modifiable après la fermeture du serveur d’inscription. Si vous constatez une erreur dans votre confirmation, vous devez réaliser les modifications dans l’application Cyclades et ensuite éditer une nouvelle confirmation.

Il convient de dater et signer votre confirmation d’inscription

(**co-signature du représentant légal pour les mineurs**) et de la retourner à l’adresse suivante :

Rectorat

DEC1 10 rue de la Convention

25030 Besançon

**3) CAEA -** Certificat d’Aptitude à l’Enseignement Aéronautique

Il n'existe qu'une seule procédure d'inscription, quel que soit le statut du candidat.

Chaque candidat est tenu de s’inscrire en qualité de candidat individuel par le biais du formulaire mis en ligne sur le site du rectorat de Besançon :

* https://[www.ac-besancon.fr/spip.php?article7907](http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article7907)